

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 11 décembre 2025, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Le Comité Syndical ainsi réuni le 17 décembre 2025 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à 14 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au sein de la Communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viaur au 3 rue du Balat à Rieupeyroux.

Date d'envoi de la convocation	12/12/2025
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	2

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (2) :

BOUYSSIE Jean-Michel, LE MEIGNEN Jean-Eudes

Excusés ou absents (43) :

ALIBERT Jean-Louis, BARBEZANGE Jacques, BORIES André, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, CLEMENT Karine, COUDERC Vivian, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoit, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LACOMBE Jean-Marie, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques MONTOYA Jacques, NESPOULOUS Régine, ORCIBAL Jean-Sébastien, PAGES TOUZE Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSEdre Christian, WENZEK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration : Néant

Secrétaire de séance : Jean-Michel BOUYSSIÉ

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le tableau des emplois suivant est proposé :

TABLEAU DES EFFECTIFS au 01/01/26

PETR Centre Ouest Aveyron

AGENT TITULAIRE DE LA FPT						
FILIERE	CATEGORIE	GRADE	NB DE POSTE	POSTE POURVU AU 1/01/2025	DONT TEMPS NON COMPLET	REGIME INDEMNITAIRE
Technique	B	Technicien principal 1ere classe	1	1	0	IFSE

AGENT CONTRACTUEL DE LA FPT (Tous les contrats sont des contrats de droit public)							
FILIERE	CATEGORIE	GRADE	NB DE POSTE	POSTE POURVU AU 1/01/2026	DONT TEMPS NON COMPLET	REGIME INDEMNITAIRE	TYPE DE CONTRAT
Administrative	B	Rédacteur	1	1	1	IFSE	CDI
Administrative	B	Rédacteur principal 1ere classe	1	0	0		
Administrative	A	Attaché	3	3	1	IFSE	CDI
Administrative	A	Attaché	2	2	2	IFSE	CDD
Technique	A	Ingénieur	2	1	0	IFSE	CDI

TOTAL	Nb de Postes	Pourvus au 01/01/26	Dont temps non complet
	10	8	4

L'équipe est ainsi composée de 8 agents correspondant à 7.65 ETP.

⇒ Les membres du Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron décident, à l'unanimité :

- d'adopter le tableau des emplois proposé qui prendra effet à compter du 1er janvier 2026,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget du PETR Centre Ouest Aveyron,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le....18.DEC..2025

Publié ou notifié le :18.DEC..2025

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Eudes LE MEIGNEN



La secrétaire de séance
Jean-Eudes LE MEIGNEN

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Tableau des effectifs 2026**

Date de décision: **17/12/2025**

Date de réception de l'accusé **18/12/2025**

de réception :

Numéro de l'acte : **251217_21DL**

Identifiant unique de l'acte : **012-200050565-20251217-251217_21DL-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **4 .1**

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **251217-21 DL Tableau effectifs 2026.pdf (99_DE-012-200050565-20251218-251217_21DL-DE-1-1_1.pdf)**